

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAINTES - 1708 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/06/2026 - 3025 - 2023 B 00996 - 982 647 349 - 2LM



**Greffes du tribunal de commerce de Saintes**

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

**EXTRA/MCU/2023 B 00996**

2LM

RES LA CHENAIE DU PARC BAT C-APP 16

49 AVENUE DE VERDUN

17200 ROYAN

**Nos références :** MCU/2023 B 00996

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT**

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

**CONCERNANT :**

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 2LM

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

RES LA CHENAIE DU PARC BAT C-APP 16

49 AVENUE DE VERDUN

17200 ROYAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 982647349 R.C.S Saintes

Le greffier soussigné constate le 04/06/2026 le dépôt, arrivé au greffe le 03/06/2026, enregistré sous le numéro 2026/3025, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/11/2024

Récépissé délivré le 04/06/2026

Le greffier

Maître Marc BINNIÉ



Déposé le 03/06/2026  
N° RCS 2023 B996  
N° de dépôt 3025

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE  
SASU 2LM DU 31/12/2024  
Siège Social : RESIDENCE DU PARC BAT CAPPT 16 - 49 AVENUE DE VERDUN - 17200 ROYAN  
SIRET 982 647 349 000 17

Comme convenu les actionnaires de la SASU 2LM se sont réunis le 31 DECEMBRE 2024 à 9h00 au siège social de l'entreprise.

Mr Tourrais Président dicte l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/11/2024.
- Affectation des résultats.
- Rapport de Gestion

Mr Tourrais informe les actionnaires que le bilan, compte de résultat et inventaire ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration :

Première résolution :

L'assemblée après avoir pris connaissance des comptes de bilan de l'exercice clos le 30 NOVEMBRE 2024 les approuve tels qu'ils ont été présentés et fait apparaître un résultat fiscal de 6 126 € et un résultat comptable de 5 207 €, quitus est donné à la gérance.

Deuxième résolution :

La somme de 100 € sera mise en réserves réglementées et le solde mise en autres réserves.

Troisième résolution :

Le Président informe que les associés le dispensent d'un rapport de gestion plus détaillé dans la mesure où il est associé unique.

Ces trois résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité. Il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture faite.

Le Président et Associé unique Mr Tourrais Emmanuel

Emmanuel Confoame le Président M. Tourrais

le 20/05/2026



LE JOURNAL DE COMMERCE  
2026  
DE SAINTES

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2024

Exercice ouvert le	19122023	et clos le	30112024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2LM 49 AV DE VERDUN 17200 ROYAN France		49 AV DE VERDUN 17200 ROYAN	
SIRET	98264734900017		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CG)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées	Services Informatiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	------------------------	--	--------------------------

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	6 126	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

## 3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

## 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

Certificat conforme le Gérant  
Président de la SASU

A. Tourraïn le 20/05/2024

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	
Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CAB ATLANTIQUE CONSEIL 16100 COGNAC  <b>Tél :</b> 05 45 83 19 06	   <b>Tél :</b>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 09122024      Lieu : ROYAN Qualité :                      DIRECTEUR Nom du signataire : M TOURRAIS EMMANUEL

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2024)

Si déposé néant, cochez la case :

<b>I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<b>c</b>				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<b>e</b>				
				<b>f</b>				
				<b>g</b>				
				<b>h</b>				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<b>i</b>				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>				
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>				
<b>J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
<b>1</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	<b>8</b>
<b>K DIVERS</b>								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )								
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>								
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice								
MVLТ réalisée au cours de l'exercice								
MVLТ restant à reporter								
<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)</b>								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES  
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION  
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres  
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 19122023 ET CLOS LE 30112024

**DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)**

*ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
2LM  49 AV DE VERDUN   17200 ROYAN	

*La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.*

*Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.*

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

**La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.**

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

**Arrondis fiscaux :** Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 09122024

Signature,

Nom et qualité du signataire



1

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise 2LM			Néant <input type="checkbox"/> *													
Adresse de l'entreprise 49 AV DE VERDUN 17200 ROYAN																
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>9</td><td>8</td><td>2</td><td>6</td><td>4</td><td>7</td><td>3</td><td>4</td><td>9</td></tr></table>						9	8	2	6	4	7	3	4	9		
9	8	2	6	4	7	3	4	9								
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>0</td></tr></table>			0								
1	2															
0																
					Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>	3	1	0	1	1	2	1	0	2	1	4
3	1	0	1	1	2	1	0	2	1	4						
<b>ACTIF</b>			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		010		012											
	Fonds commercial *															
	Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *		028	39 271	030	1 859	37 413									
	Immobilisations financières * (1)		040		042											
<b>Total I (5)</b>			<b>044</b>	<b>39 271</b>	<b>048</b>	<b>1 859</b>	<b>37 413</b>									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052										
		Marchandises *		060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070										
		Autres* (3)		072	799	074		799								
	Valeurs mobilières de placement		080		082											
	Disponibilités		084	10 115	086		10 115									
Charges constatées d'avance*		092		094												
<b>Total II</b>			<b>096</b>	<b>10 914</b>	<b>098</b>		<b>10 914</b>									
<b>Total général (I + II)</b>			<b>110</b>	<b>50 185</b>	<b>112</b>	<b>1 859</b>	<b>48 326</b>									
<b>PASSIF</b>						Exercice N 1	NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	1 000									
	Écarts de réévaluation					124										
	Réserve légale					126										
	Réserves réglementées*					130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*			131		)	132									
	Report à nouveau					134										
	Résultat de l'exercice					136	5 207									
	Subventions d'investissement					137										
	Provisions réglementées					140										
	<b>Total I</b>					<b>142</b>	<b>6 207</b>									
Provisions pour risques et charges																
<b>Total II</b>					<b>154</b>											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	16 710									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	5 300									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169		)	172	919								
	Comptes courants d'associés					173	19 191									
	Autres dettes					175										
	Produits constatés d'avance					174										
<b>Total III</b>					<b>176</b>	<b>42 120</b>										
<b>Total général (I + II + III)</b>					<b>180</b>	<b>48 326</b>										
RENOUVELLEMENTS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	39 271								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184									

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2LM

Néant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 3 0 1 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION		Ventes de marchandises*		209	210	8 254	
		Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			Services*	217	218	28 079	
Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée*					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	36 333	
CHARGES D'EXPLOITATION		Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	5 592	
		Variation de stock (marchandises)*			236		
		Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
		Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
		Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :.....)		242	21 457
		Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244
		Rémunérations du personnel*					250
		Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
		Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	254
		Dotations aux provisions					256
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
		Total des charges d'exploitation (II)			264	28 909	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	7 425	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	1 299	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	919	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	5 207	
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	5 207	314	
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
		Provisions non déductibles*		322			
		Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	919		
		Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330		
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999
		Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions		Entreprises nouvelles (44 sexies)		986	ZFU-TE (44 octies A)	987	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 sexies A)	989	
		ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quindecies)	138	
		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
		ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	
		Créanc report en arrière du déficit		346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2		352	6 126	354	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
		Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2		370	6 126	372	

Désignation de l'entreprise : 2LM

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2LM		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 19122023		et clos le : 30112024	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
		dont apprentis	657
		dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		<b>TOTAL 1</b>	106
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Reentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 2</b>	144
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		<b>TOTAL 3</b>	152
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du
Date de cessation		160	au
		186	

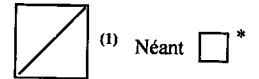
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



EXERCICE CLOS LE 3 0 1 1 2 0 2 4

SIREN 9 8 2 6 4 7 3 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2LM

ADRESSE (voie) 49 AV DE VERDUN

CODE POSTAL 17200 VILLE ROYAN

Table with 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (904)

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES : Multiple rows for legal entities with fields for Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, % de détention, Nb de parts ou actions, Code Postal, Commune, Pays.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : Fields for Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

© Stage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 0 1 1 2 0 2 4

SIREN 9 8 2 6 4 7 3 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2LM

ADRESSE (voie) 49 AV DE VERDUN

CODE POSTAL 17200 VILLE ROYAN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.